

Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)

Titre de créance, d'une maturité de 8 ans, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie du produit et à l'échéance



Éligibilité : Compte-titres ordinaire, plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire ("PERI CTO") et assurance vie.

Durée de l'investissement conseillée : 8 ans. Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 8 ans.

Le produit est émis par Amundi Finance Emissions ("l'Émetteur", véhicule d'émission dédié de droit français) et Crédit Agricole S.A. ("Le Garant") offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Émetteur, au titre de Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) (le "Titre"). Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A. entraînant notamment une dépréciation totale ou partielle des Titres ou une conversion partielle ou intégrale des Titres en actions de l'Émetteur.

Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'au 17 septembre 2032 (la "Date d'Échéance"). **En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.** Les risques associés à l'investissement dans ce produit sont détaillés dans la présente brochure.

Le Capital, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales, hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Le rendement du produit ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une Inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrige de l'inflation) du produit.

* Pour les investisseurs ayant souscrit pendant la Période de Souscription (du 18 juin 2024 au 9 septembre 2024 jusqu'à 17h00 inclus sauf clôture anticipée ou annulation sans préavis au gré de l'Émetteur).

Communication à caractère promotionnel : veuillez vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie du produit et à l'échéance

Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. garantit les sommes dues par l'Émetteur aux investisseurs de **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** tel que décrit dans la "Description du remboursement à la Date d'Échéance" en page 8.

L'Émetteur (Amundi Finance Emissions), l'Agent de Calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

- Le terme "**Capital**" utilisé dans ce document désigne la Valeur Nominale des Titres.
- Le remboursement de **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** mentionné dans ce document est valable à la Date d'Échéance hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 18 juin 2024 et le 9 septembre 2024 inclus et est calculé sur la base de la Valeur Nominale de **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)**,
 - hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès,
 - hors fiscalité et contributions sociales et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.
- Les performances, pertes et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir du 19 septembre 2024 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales, et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.
- « Euro Stoxx 50® » ou « Indice » : désigne l'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis. L'Euro Stoxx 50® est un indice boursier composé de 50 actions parmi les premières sociétés de la zone euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché. Sa performance ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

Les points Clés

Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) est un placement d'une durée de 8 ans.

À la Date d'Échéance :

- Un coupon fixe de 36,30 %⁽¹⁾ sera versé quel que soit le niveau de l'Indice, et
- Si l'Indice est en hausse, stable ou s'il a subi une baisse jusqu'à 70 % par rapport à sa Valeur Initiale à la Date de Constatation Finale, l'investisseur est remboursé de l'intégralité du Capital initialement investi, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel brut ("TRAB") de 3,95 %⁽²⁾.
- Sinon l'investisseur subit **une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice**, soit un TRAB inférieur ou égal à -5,01 %⁽²⁾. **Dans le cas le plus défavorable la perte en Capital pourra être totale soit un TRAB minimum de -11,91 %⁽²⁾.**

Comment fonctionne Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) ?

A la Date d'Échéance

Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) sera remboursé comme suit :

Si l'Indice est en hausse, stable ou s'il a subi une baisse jusqu'à 70 % par rapport à sa Valeur Initiale

L'intégralité du Capital



un coupon fixe de 36,30 %⁽¹⁾
soit un TRAB de 3,95 %⁽²⁾

Si l'Indice a subi une baisse de plus de 70 % par rapport à sa Valeur Initiale

Le capital **diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice**. Vous subissez alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.



un coupon fixe de 36,30 %⁽¹⁾
soit un TRAB compris entre -5,01 %⁽²⁾ et -11,91 %⁽²⁾
correspondant au cas le plus défavorable d'une perte de la totalité du capital.

BON À SAVOIR

La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture en date des 23 septembre 2024, 24 septembre 2024 et 25 septembre 2024.
La Date de Constatation Finale de l'Indice est définie en page 8.
Pour plus de détails, consulter la rubrique : « Description du remboursement à la Date d'Échéance » page 8.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 19 septembre 2024 à la Date d'Échéance.

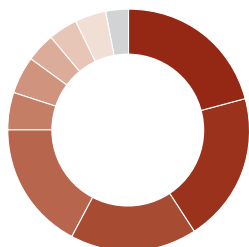
L'indice Euro Stoxx 50® en détail

Indice de référence des marchés actions de la zone euro, l'**Euro Stoxx 50®** regroupe 50 des principales sociétés de la zone euro.

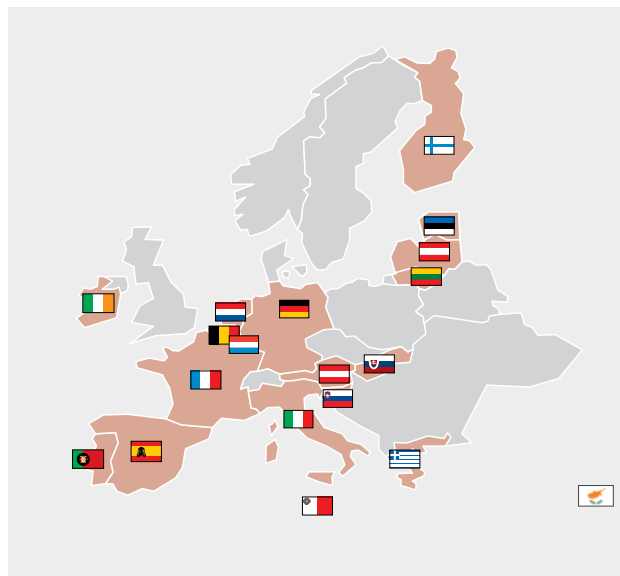
Cet Indice vous permet ainsi de bénéficier d'une **diversification géographique et sectorielle** : les entreprises sont réparties sur plusieurs pays de la zone Euro (principalement en France et en Allemagne, mais aussi en Espagne, Italie, Pays-Bas, Belgique...) et sont issues de secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

La performance de l'Indice ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

Une diversification sectorielle des entreprises au 21 mai 2024



- Consommation cyclique : 21 %
- Finance : 20 %
- Industrie : 17 %
- Technologies : 17 %
- Santé : 5 %
- Énergie : 5 %
- Consommation non cyclique : 4 %
- Matériaux de base : 4 %
- Services aux collectivités : 4 %
- Télécommunications : 3 %



Les 10 premières valeurs de l'Euro Stoxx 50®

1. ASML Holding	Pays-Bas	6. Siemens	Allemagne
2. LVMH	France	7. L'Oréal	France
3. SAP	Allemagne	8. Allianz	Allemagne
4. TotalEnergies	France	9. Sanofi	France
5. Schneider Electric	France	10. Air Liquide	France

Source : www.stoxx.com - Données au 21 mai 2024.

► Suivez l'évolution de l'Euro Stoxx 50® :

www.stoxx.com

(Symbole : SX5E)

Événements exceptionnels affectant l'indice Euro Stoxx 50® :

afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)**.

Avantages et inconvénients de Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)

Pour les investisseurs ayant souscrit du 18 juin 2024 au 9 septembre 2024 inclus

AVANTAGES

À la Date d'Échéance, un coupon fixe de 36,30% ⁽¹⁾ sera versé quel que soit le niveau de l'Indice, et

en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 70% par rapport à son niveau initial, l'investisseur est remboursé de l'intégralité de son capital initialement investi, soit un TRAB de 3,95% ⁽²⁾,

dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la Période de Souscription (du 18 juin 2024 au 9 septembre 2024 inclus) et a conservé son placement pendant 8 ans (jusqu'à la Date d'Échéance), hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation et mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

INCONVÉNIENTS

Risque de perte en Capital, non mesurable *a priori*, pouvant aller jusqu'à l'intégralité du Capital⁽¹⁾ :

- En cours de vie : en cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte partielle ou totale du Capital non mesurable *a priori* : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

- Il existe un risque de perte en capital même à la Date d'Échéance en cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.

À la Date d'Échéance, si l'Indice a baissé de plus de 70% par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur reçoit le Capital ⁽¹⁾ initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice, soit un TRAB compris entre -5,01% ⁽²⁾ et -11,91% ⁽²⁾ correspondant au cas le plus défavorable d'une perte de la totalité du capital.

La durée du placement est de 8 ans. L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à la Date d'Échéance pour bénéficier du remboursement tel que décrit en page 8.

L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'Indice.

L'investisseur ne bénéficie pas de la hausse de l'Indice. L'investisseur est remboursé au maximum du Capital majoré du coupon fixe décrit en page 2 (effet plafonnement).

Le rendement du produit ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une Inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

Les principaux risques de **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** sont indiqués dans la rubrique « Avertissement », page 8.

Questions / Réponses

Puis-je revendre Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) avant la Date d'Échéance ?

- **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5^e jour ouvré avant la Date d'Échéance.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la Date d'Échéance, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable *a priori* pouvant aller jusqu'à la perte de l'intégralité du Capital).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

Comment suivre l'évolution de Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) ?

- La performance finale de **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** ne sera connue qu'à la Date d'Échéance.
- En cours de vie du produit, elle dépend des conditions de marché du moment. Il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital en cours de vie et à l'échéance.
- Toutefois, **vous pouvez suivre la valorisation de Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** sur :
www.ca-sicavetfcp.fr
et l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50[®], sur le site Internet :
www.stoxx.com (symbole : SX5E)
- Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 19 septembre 2024 à la Date d'Échéance.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les exemples de scénarios théoriques ci-après sont exclusivement donnés à titre indicatif, afin de mieux comprendre le mécanisme de l'investissement proposé. Les exemples de performance ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples. L'investisseur pourra subir une perte totale en Capital.

- ◆ Performances de l'Euro Stoxx® 50 (par rapport à sa Valeur Initiale)
- ◆ Performance finale de Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)

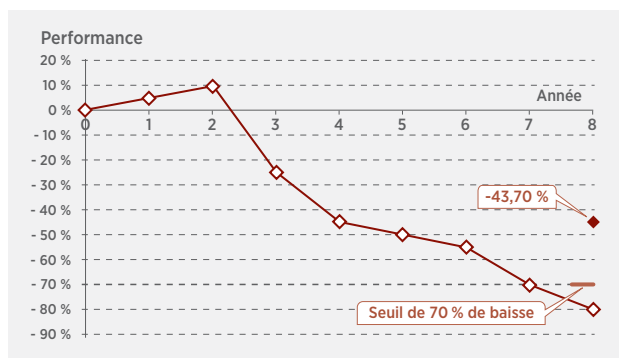
Scénario défavorable

L'Indice a baissé de plus de 70 % par rapport à sa Valeur Initiale

Dans cet exemple, à la Date d'Échéance, l'Indice est en baisse de 80% soit en baisse de plus de 70% par rapport à sa Valeur Initiale.

- Vous subissez une perte en Capital égale à la baisse intégrale de l'Indice (soit 80%)
- Vous recevez le coupon fixe de 36,30 %⁽¹⁾

soit un taux de rendement annuel brut de -6,93%⁽²⁾.



Scénario favorable

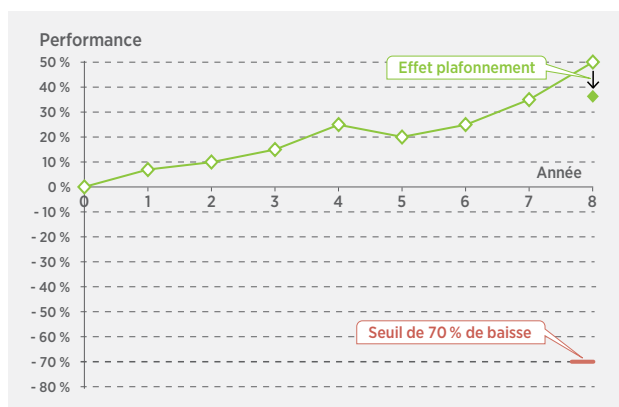
L'Indice est en hausse, stable ou en baisse jusqu'à 70 % par rapport à sa Valeur Initiale

Dans cet exemple, à la Date d'Échéance, l'Indice est en hausse de 50% par rapport à sa Valeur Initiale.

- Vous récupérez votre Capital
- Vous recevez le coupon fixe de 36,30 %⁽¹⁾

soit un taux de rendement annuel brut de 3,95%⁽²⁾.

Vous ne profitez pas de la hausse de l'Indice (effet plafonnement).



(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 19 septembre 2024 à la Date d'Échéance.

Quelles sont les spécificités de Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024), comme unité de compte, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'Informations Clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.priips.predica.com/credit-agricole.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** sont effectués sur la base d'un Prix de souscription précisé dans la partie « Caractéristiques principales » de la présente brochure. Le Prix de souscription peut varier selon la date d'investissement.

La valeur de **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le Prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur, et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant la Date d'Échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant la Date d'Échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie. En cas de rachat partiel ou total du contrat, d'arbitrage avant l'échéance de la formule, ou de décès, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance.

À partir du 23 septembre 2024, **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** sera coté en Bourse de Paris, sa valorisation reflétera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de juin 2024, début de la Période de Souscription (soit plus de trois mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du Prix de souscription sur lequel votre versement ou votre arbitrage a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

En cas d'exercice par l'Émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant la Date d'Échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance, ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de titres de **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)**.

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, et pour un investissement réalisé sur la base d'un Prix de souscription de 100 €, les taux de rendement annuels à la Date d'Échéance sont, selon les exemples présentés, comme suit :

Exemples	Remboursement brut	Remboursement net	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Au 17 septembre 2032, l'Indice est en baisse de 80 % par rapport à sa Valeur Initiale	56,30 %	48,30 %	-6,93 %	-7,86 %
Au 17 septembre 2032, l'Indice est en hausse, stable ou en baisse jusqu'à 70 % par rapport à sa Valeur Initiale	136,30 %	128,30 %	3,95 %	2,91 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales. **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans **Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024)** et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 29 juin 2023 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°23-255 ([le prospectus de base](#)), le premier supplément en date du 6 septembre 2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-385 ([le "Premier Supplément"](#)), le deuxième supplément en date du 30 novembre 2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-502 ([le "Deuxième Supplément"](#)), le troisième supplément en date du 26 février 2024 approuvé par l'AMF sous le n°24-047 ([le "Troisième Supplément"](#)) et le quatrième supplément en date du 24 mai 2024 approuvé par l'AMF sous le n°24-168 ([le "Quatrième Supplément"](#)), constituant ensemble le « Prospectus de Base », et les Conditions Définitives en date du 3 juin 2024 (les ["Conditions Définitives"](#)). Le Prospectus de Base est valable jusqu'au 28 juin 2024. La date exacte du nouveau prospectus de base qui lui succédera n'est pas connue au jour de la rédaction de cette communication à caractère promotionnel mais ce nouveau prospectus de base devra être approuvé et publié au plus tard le 28 juin 2024. La date exacte dépendra de la date d'approbation par l'AMF. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'Émetteur et le Garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site de l'Émetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Amundi Finance Emissions (www.amundi-finance-emissions.com).

- le Document d'Informations Clés en date du 3 juin 2024 disponible sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Pendant la Période de Souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A.

Nature juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie du produit et à l'échéance.
Période de Souscription	Du 18 juin 2024 au 9 septembre 2024 jusqu'à 17h00 inclus. La Période de Souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Émetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com .
Code ISIN	FR001400PA13
Émetteur	Amundi Finance Emissions, société du groupe Amundi
Garant	Crédit Agricole S.A. garantit le paiement des sommes dues par l'Émetteur
Prix d'émission	Les Titres seront souscrits par l'Agent Placeur au prix de 100 € à la date d'émission le 17 juin 2024.
Prix de souscription	Les Titres seront offerts au public sur le marché secondaire au Prix de souscription de : En assurance vie : <ul style="list-style-type: none">• 99,30 € du 18 juin 2024 au 21 juin 2024 inclus pour tout paiement effectué durant cette période ;• 99,58 € du 22 juin 2024 au 23 juillet 2024 inclus pour tout paiement effectué durant cette période ;• 99,86 € du 24 juillet 2024 au 23 août 2024 inclus pour tout paiement effectué durant cette période ;• 100 € du 24 août 2024 au 9 septembre 2024 inclus pour tout paiement effectué du 24 août 2024 au 19 septembre 2024 inclus. En compte-titres : <ul style="list-style-type: none">• 100 € du 18 juin 2024 au 9 septembre 2024 inclus avec un paiement contre livraison des titres le 19 septembre 2024.
Date d'échéance	17 septembre 2032
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, plan d'épargne retraite individuelle en compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation
Valeur Nominale	100 €
Cotation	Les Titres seront admis à la négociation sur Euronext Paris (www.euronext.com) avec effet à compter du 23 septembre 2024
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital⁽¹⁾	Titre non garanti en capital, ni en cours de vie du Titre ni à l'échéance
Sous-jacent	Euro Stoxx 50® disponible sur stox.com (symbole : SX5E)

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

Caractéristiques principales

Description du remboursement à la Date d'Échéance⁽¹⁾	<p>À la Date d'Échéance,</p> <ul style="list-style-type: none">• Si l'Indice est en hausse, stable ou s'il a subi une baisse jusqu'à 70 % par rapport à sa Valeur Initiale à la Date de Constatation Finale, l'investisseur sera remboursé de l'intégralité du capital initialement investi et percevra un coupon fixe de 36,30 %⁽¹⁾, soit un TRAB de 3,95 %⁽²⁾.• Sinon l'investisseur subira une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice et percevra un coupon fixe de 36,30 %⁽¹⁾, soit un TRAB compris entre -5,01 %⁽²⁾ et -11,91 %⁽²⁾ correspondant au cas le plus défavorable d'une perte de la totalité du capital. <p>La Date de Constatation Finale de l'Indice correspond au cours de clôture de l'Indice constaté le 1^{er} septembre 2032. La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 23 septembre 2024, 24 septembre 2024 et 25 septembre 2024.</p> <p>Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et dans le Prospectus de Base des Titres.</p>
Marché secondaire	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5 ^e jour ouvré avant la Date d'Échéance.
Agent de Calcul	Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts
Coûts inclus dans l'investissement	<p>Pour plus d'information sur les coûts, veuillez vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? » du Document d'Informations Clés de Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) disponible sur le site www.amundi-finance-emissions.com.</p> <p>Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1% par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.</p> <p>Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et à minima une fois par an sur la durée de vie du produit.</p>
Avertissement	<p>L'Émetteur (Amundi Finance Emissions), l'Agent de Calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.</p> <p>Facteurs de risques</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives de Crédit Agricole Horizon Euro (Juin 2024) (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).• Risque de crédit : L'investisseur est exposé au risque de solvabilité du Groupe Crédit Agricole et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, l'investisseur s'expose au risque de perte de l'intégralité du capital.• Risque de mise en résolution : Si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Groupe Crédit Agricole, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Émetteur et le Garant Crédit Agricole S.A. pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Émetteur ou le Garant ne soit défaillant (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).• Risque de marché : En cas de vente avant la Date d'Échéance, l'investisseur ne pourra pas prétendre au remboursement tel que décrit en page 2. Toute vente en cours de vie du Titre se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt et durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori par rapport au Capital⁽¹⁾.• Risques relatifs aux titres indexés sur Indices : En cas d'événements exceptionnels affectant l'indice Euro Stoxx 50[®] et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres et au PERI CTO.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 19 septembre 2024 à la Date d'Échéance.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A. et a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

Émetteur : Amundi Finance Emissions – société anonyme de droit français - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <http://www.amundi-finance-emissions.com>

Garant : Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au Capital de 9 077 707 050 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416.

Agent Placeur : Amundi Finance - Société anonyme au capital de 40 320 157 euros - Siège Social : 91 - 93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS Paris 421 304 601.

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au Capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances.

Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

L'indice Euro Stoxx 50® (« l'Indice »), dividendes non réinvestis est disponible sur stoxx.com. L'Euro Stoxx 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, (« STOXX »), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence.

STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'indice et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant l'indice concerné ou ses données.

Crédit photo : Gettyimages

Mise à jour : Juin 2024

